

PROCÈS PHILIPPE MANIER/HATEGEKIMANA Cours d'Assises de Paris

Compte-rendu des audiences du Vendredi 22 novembre 2024
Compte-rendu N°8 / Jour 15
Par Grace Kidinda

Présentation des principales questions discutées lors des audience et des témoins qui ont participé aux débats :

Questions discutées :

1. *L'attaque de la colline de NYABUBARE et l'assassinat du bourgmestre NYAGASAZA*
2. *Le rôle de la population dans cette attaque*
3. *La présence de l'accusé lors de cette attaque*
4. *L'arme utilisée*

Témoins auditionnés :

1. **Emmanuel UWITIJE**
*Entendu en visio-conférence depuis le Rwanda.
Condamné par une GACACA à 15 ans de prison pour avoir participé à l'attaque de la colline de NYABUBARE et pour pillage.*
2. **Obed BAYAVUGE** (frère du témoin précédent)
*Entendu en visio-conférence depuis le Rwanda.
Condamné par une GACACA à 13 ans de prison pour avoir participé à l'attaque de la colline de NYABUBARE et pour pillage*
3. **Primitive MUJAWAYEZU, partie civile**
4. **Geneviève GAHONGAYIRE, partie civile**
5. **Commentaire de l'accusé, Philippe HATEGEKEMINA**

Que pouvez-vous nous dire au sujet de l'attaque de la colline de NYABUBARE et de l'assassinat du bourgmestre NYAGASAZA ?

Emmanuel UWITIJE :

Entre le 21 et 22 avril, des militaires sont arrivés dans un véhicule à MUSHIRAGUNGU à côté de la colline de NYABUBARE. Le 23 avril au matin, un véhicule de type Toyota blanc est

arrivé avec le bourgmestre NYAGASAZA et le conseiller de secteur DUSINGIZIMANA. Ils sont tous descendus du véhicule à l'exception du chauffeur. Le bourgmestre a été tué de deux balles. Il a été touché au niveau des épaules. Cependant, je ne sais pas qui avait donné l'ordre de fusiller le bourgmestre.

Les Tutsis étaient déjà réfugiés sur la colline car le conseiller de secteur leur en avait donné l'ordre. Israël DUSINGIZIMANA avait convoqué la population, et les militaires lui ont donné l'ordre de déclencher le génocide. Les gendarmes nous avaient expliqué le mode opératoire quelques jours avant.

Obed BAYAVUGE :

Le 23 avril, j'ai entendu des coups de feu et je suis sorti de chez moi. J'ai vu arriver un véhicule dans lequel se trouvait BIGUMA et le conseiller DUSINGIZIMANA. J'ai su que c'était lui car le conseiller avait dit qu'il le ferait venir. La veille, vendredi 22 avril, la barrière de MUSHIRAGUNGU a été érigée, et c'est le 23 que l'attaque contre les Tutsis à la colline de NYABUBARE a commencé.

⇒ *Commentaire de l'avocat de la défense :*

Vous êtes assez précis pour nous dire que le bourgmestre a été touché au niveau des épaules mais pas pour nous dire qui l'aurait fusillé.

Quel était le rôle de la population dans cette attaque ?

Emmanuel UWITIJE :

Le 23 avril, les gendarmes nous avaient donné l'ordre de suivre en masse leur véhicule qui avançait doucement vers la colline. Ils avaient dit que ceux qui ne participaient pas à cette attaque allaient mourir.

Obed BAYAVUGE :

La population avait reçu l'ordre d'encercler la colline afin de tuer tous les tutsis qui tenteraient d'échapper aux balles et aux obus.

Le conseiller DUSINGIZIMANA avait organisé cela pendant les réunions auparavant. J'ai été forcé par les gendarmes à participer à cette attaque.

⇒ *Commentaire de l'avocate générale :*

Sur le déroulement des faits, on vous a expliqué le mode opératoire et la stratégie de l'attaque. Cela démontre bien le caractère préparatoire de cette attaque, et confirme le pouvoir des gendarmes sur la population.

Connaissez-vous BIGUMA au moment de cette attaque ?

Emmanuel UWITIJE :

Je ne le connaissais pas au moment de l'attaque de la colline de NYABUBARE. Raison pour laquelle je ne faisais pas attention à ce qu'il faisait. Toutefois, je l'avais vu une fois à la colline lors de cette attaque. J'ai su que c'était lui car, le conseiller DUSINGIZIMANA l'avait présenté comme tel aux tueurs. Lors de la remise en situation, je me suis souvenu que BIGUMA avait

donné l'ordre de tirer sur le militaire Pierre NGIRINSHUTI et sa maison. Ce dernier avait réussi à s'en fuir.

Obed BAYAVUGE :

BIGUMA jouait un rôle déterminant dans l'attaque. Il donnait des ordres au conseiller DUSINGIZIMANA et ce dernier en donnait à la population. Après l'attaque, BIGUMA nous avait dit que nous avions bien travaillé. Travailler faisait allusion à tuer.

Quelle arme a été utilisée par les gendarmes pour attaquer la colline de NYABUBARE ? (Le président a montré une photo de l'arme « Mortier de 60 mm » pour le confirmer.)

Emmanuel UWITJE :

Je reconnais très bien le trépied mais je ne sais plus comment les gendarmes avaient posé l'arme au-dessus de ce trépied. En utilisant ce trépied, les gendarmes ont 'pilonné' la colline en projetant des petits obus de 9h à 12h. On achevait les personnes qui agonisaient. Ils nous avaient donné l'ordre d'encercler la colline pour tuer tout tutsi qui tentait d'échapper aux tirs.

Obed BAYAVUGE :

Une arme lourde qui ressemble à celle sur la photo a été placée en contrebas de la route où étaient installés les gendarmes et BIGUMA. Le canon était dirigé vers la colline. L'arme lourde faisait une longueur d'environ 1 mètre.

Auditions des parties civiles entendues en présentiel :

Primitive MUJAWAYEZU, né en 1969, habitant à NYANZA, partie civile

Je suis la fille de Pierre NAKARASHI, un policier tutsi de la police communale avant le génocide à NYAZO. J'étais avec mon père quand il a été capturé. Nous étions en train de fuir. Maman n'était pas loin dans un autre groupe qui fuyait aussi. C'était un samedi matin, le bourgmestre NYAGASAZA proposait son aide pour aider ceux qui fuyaient à traverser la rivière pour aller au Burundi. Était alors arrivé un véhicule blanc avec 3 gendarmes à bord. Ces derniers avaient pris NYAGASAZA et mon père NAKARASHI et les ont jetés dans le véhicule. Ils ont ensuite tiré sur les gens qui se sont dispersés. J'ai été touchée par une balle au niveau de la cuisse, avec mon bébé de 8 jours sur le dos. J'étais aussi avec mon mari, mon autre enfant de 18 mois et 3 de mes frères, ainsi que mes neveux et nièces. Aucun n'a pu traverser la rivière, à part mon mari, mes 2 enfants et moi. C'est BIGUMA qui tirait sur nous et il avait dit « *le sang des vaches doit se mélanger au sang des humains* ». C'est là qu'ils ont commencé à machetter les gens. Les Interahamwe étaient là pour achever les survivants. Je n'oublierai jamais ce que BIGUMA m'a fait, notamment en raison du handicap que j'ai désormais à cause d'une balle reçue au niveau de la cuisse.

⇒ ***Commentaire de l'avocate de la défense :***

Quand on vous a montré la planche des photos, vous n'avez pas reconnu BIGUMA alors que vous venez dire que ce qu'il vous a fait, était gravé dans votre mémoire !

Geneviève GAHONGAYIRE, né en 1982, habitant à Kigali, partie civile

Il y avait déjà une ségrégation ethnique avant le génocide. J'en avais pris conscience en partant à l'école. Quand le génocide a commencé, j'étais en vacances à MBUYE chez ma mamie Cécile MUKAKIBIBI. Je vivais avec sa fille, ma tante paternelle. Ma cousine, la fille de cette tante, venue de BUTARE souhaitait qu'on aille se réfugier au Burundi mais sa mère, en l'occurrence ma tante paternelle, avait refusé car ma mamie était trop vieille pour fuir. Le bourgmestre NYAGASAZA aidait à fuir vers le Burundi, il fallait donc quitter MBUYE pour se diriger vers la rivière. Arrivés dans une vallée, on nous avait encerclé. C'était KADOMA qui menait cette attaque. Le groupe auquel j'appartenais s'était alors dispersé. De mon côté, j'avais tenté de fuir mais une maman m'a saisi par la main et nous nous sommes cachées. Par un éclaireur, on avait appris la mort du bourgmestre. Nous avons couru vers la grande route qui menait à KAZARUSENYA. C'était sur cette route que se trouvait un véhicule où se trouvaient NYAGASAZA et les gens qui l'avaient arrêté. Ils avaient l'air de le piétiner. Finalement, j'avais réussi à traverser la rivière en pirogue et à arriver sur le territoire Burundais, puis nous étions allés à KIYONZA, un camp de réfugiés.

C'est la 1^{ère} fois que je témoigne depuis 30 ans car j'ai grandi, je comprends mieux les choses et je souhaite qu'on fasse justice à nos parents. En plus, ça pourrait permettre d'avoir les informations sur le lieu où se trouvent leurs corps.

Commentaire de l'accusé, Philippe HATEGEKIMANA :

Je ne peux pas commenter toutes ces scènes auxquelles je n'ai même pas participé !

Fin de la journée.